



Communiqué de presse du 10/01/2018

En utilisant la rémunération au mérite, la mairie macroniste de Chabeuil essaye de museler l'activité syndicale

Comme de nombreuses communes, Chabeuil a mis en place depuis janvier 2017, un système de rémunération individuelle au mérite pour les agents de la mairie, régime qu'elle vient d'étendre à l'ensemble de ses agents lors de la réunion du Conseil Municipal du 08/01/2018.

La CGT rappelle qu'elle s'oppose fermement à toute prime individuelle pour privilégier la reconnaissance de la production collective des services publics. En effet, le bon fonctionnement d'un service public repose sur l'ensemble des agents et il n'y a ainsi pas lieu d'en distinguer l'un par rapport aux autres. La compétition entre agents génère plus de dysfonctionnements que de gains d'efficacité et livre les agents au règne de l'arbitraire et de la dictature du petit chef, surtout dans des collectivités territoriales où les élus multiplient régulièrement les demandes déraisonnables.

Comme malheureusement de trop nombreuses communes, Chabeuil n'a rien trouvé de mieux que d'instituer une prime de présentéisme pour inciter les agents à ne pas s'absenter de leur poste.

Cette prime que dénonce fermement la CGT est une insulte à la conscience professionnelle des agents, une accusation de complaisance envers le corps médical soupçonné de délivrer des arrêts maladie de complaisance et le manque du plus élémentaire des respects de la personne humaine. Faut-il rappeler que l'on ne choisit pas d'être malade ?

Il semble ainsi bon de rappeler à tous les élus concernés que lorsqu'il y a absentéisme massif, c'est systématiquement, SYSTEMATIQUEMENT, parce qu'il y a une désorganisation des services concernés, une perte de repères et de sens des missions qui rendent malade de manière tout à fait réelle et que ce n'est pas en agitant une supposée carotte que le problème se résoudra tout seul.

Plutôt que de traiter les fonctionnaires comme des fainéants (même si c'est le crédo assumé de LREM), les élus chabeuillois feraient mieux de se pencher sur le fonctionnement de leurs services et, en premier lieu, de s'interroger sur leur propre compétence en tant qu'organisateur du travail !

Là où la majorité municipale franchit le Rubicon (ou la Véore, restons modestes), c'est qu'elle inclut dans le décompte des absences les autorisations spéciales d'absence ou ASA. Or, ces autorisations d'absences couvrent quelques événements exceptionnels de la vie des agents (mariages, décès...) et essentiellement les absences syndicales. Outre le fait qu'imposer aux agents de ne pas prendre le temps d'enterrer un membre de leur famille ou de ne pas pouvoir fêter correctement son mariage est particulièrement odieux et témoigne d'une incapacité à prendre en compte les agents (s'il

y a absentéisme dans ces conditions, il ne faut guère s'étonner), l'atteinte au droit syndical est tout simplement inacceptable.

Ainsi, la mairie de Chabeuil conditionne la prime au fait de NE PAS avoir d'activité syndicale. On voit ici tout le sens du dialogue social de la mairie car on imagine mal, dans ces conditions, les représentants du personnel tirés au sort dire quoi que ce soit. On voit ici ce qui attend les entreprises avec l'application des ordonnances Macron et le contournement des organisations syndicales.

On peut également se demander ce que fait le contrôle de légalité de la Préfecture. Peut-être Monsieur le Préfet ne veut-il pas froisser un représentant local de la Macronie ?...

La CGT demande donc que, cette fois, la Préfecture fasse son travail et annule cette délibération scandaleuse et exige que la mairie de Chabeuil cesse ses manœuvres de musellement des syndicats, manœuvres indignes et contraires à la Constitution française.

La CGT demande également que soient abandonnées ces politiques mortifères de primes au mérite et enjoint les élus à revenir à la notion d'intérêt général.

l'UD CGT de la Drôme